



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

NOUVELLE STRUCTURE DANS LE MONDE SCOLAIRE

Lundi, 10 février 2020 – Le 8 février dernier, le gouvernement a adopté le projet de loi 40 modifiant la gouvernance et l'organisation scolaires, créant notamment des centres de services scolaires (CSS). Les directeurs généraux prennent acte des dernières modifications législatives et ont le mandat de mettre en œuvre cette réforme. Ils tiennent à remercier les anciennes présidences et commissaires des commissions scolaires et affirment leur volonté de s'assurer d'une transition de gouvernance harmonieuse, en priorisant la réussite des élèves.

La mission demeure centrée sur les services aux élèves

Les centres de services scolaires veilleront à soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission éducative, toujours guidés par la qualité des services offerts aux élèves, la recherche de l'efficacité et de l'optimisation. Les CSS assureront la continuité des collaborations avec les partenaires pour contribuer au développement social, économique et culturel de leur région. Leur rôle sera également d'organiser les services éducatifs offerts dans ses établissements ainsi que de la gestion des ressources humaines, matérielles, informatiques et financières. Il poursuivra aussi l'organisation du service de transport scolaire ainsi que la valorisation de l'éducation publique sur son territoire.

La nouvelle gouvernance

Considérant la fin des mandats des conseils des commissaires, les directeurs généraux prendront connaissance, dans les prochains jours, de la version finale de la loi et veilleront, entre autres, à mettre en œuvre la procédure de désignation des membres des premiers conseils d'administration des centres de services scolaires. Tous les contrats et obligations des commissions scolaires seront honorés par les centres de services scolaires.

Souligner l'apport important des élu(e)s scolaires

Les directeurs généraux soulignent la grande implication et la belle collaboration des membres du conseil des commissaires au fil des ans. Les conseils des commissaires de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James se caractérisaient par le respect des rôles de chacun, mettant toujours au cœur de leurs décisions la réussite de tous les élèves tout en veillant à la répartition équitable des services sur leur territoire. Leur engagement pour la cause de l'éducation mérite tout notre respect et nous saluons leur précieuse contribution.

-30 -

Renseignements : Communiquer avec les représentants des relations médias de chaque commission scolaire

Source : Johanne Godbout
 Secrétaire générale
 Commission scolaire Harricana
 819 732-6561, poste 2268
 johanne.godbout@csharricana.qc.ca

 Caroline Neveu
 Conseillère en communication
 Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
 819 825-4220, poste 3013
 neveu.caroline@csob.qc.ca